

veux, car, au lieu de contribuer à répandre ces horreurs, je voudrais, au prix de mon sang, pouvoir en effacer le souvenir. A Dieu ne plaise que je ne voie, dans le simulacre de tribunal et de procédure de 1793, une atténuation des crimes de la Terreur ; j'y vois un crime de plus, une dérision sacrilège des formes de la justice. Et cependant on disait à celui qu'on allait tuer : Vous êtes accusé de quelque chose, vous êtes ennemi de la République. Mais ici on n'a rien pu dire ; on n'a pas fait semblant d'avoir un prétexte à mettre en avant ; on n'a pas dit : Vous êtes ennemi de la République, on savait qu'ils ne l'étaient pas ; on n'a pas dit : Vous avez des rapports avec Versailles, on savait qu'ils n'en avaient pas ; on n'a pas dit : Vous avez dévoré le bien du peuple ; non, ils vivaient pauvrement et donnaient tout ce qu'ils avaient.

Leurs maisons étaient devenues des ambulances, où Versaillais et communards souffraient côte à côte et mouraient côte à côte. On ne songeait pas à faire un exemple ; la partie était jugée et perdue : pendant qu'on procédait à ces égorgements, le vengeur du sang était aux portes. Alors quoi ? Ces hommes ont tué pour tuer, parce qu'ils tenaient, dans leurs mains sanglantes, des chrétiens et des prêtres. Ils n'ont pas essayé de tromper ; ils n'ont essayé aucune apologie ; ils n'ont pas tué étant eux-mêmes dans les affres de la mort. Quand les balles sifflaient à leurs oreilles, quand les pantalons rouges défilaient au coin de la rue, ils tenaient leurs victimes depuis plusieurs jours ; ils les ont traînées, à leur suite, d'asile en asile avec le dessein constant de les massacrer ; ils n'ont senti ni hésitation ni remords. “ C'est pour à présent, mettez-vous là, que nous puissions tirer à l'aise ! ” On entendit quelques coups de fusil ! Les cadavres tombèrent entourés d'une mare de sang. Si le P. Captier eut une minute pour respirer, il pardonna. Dieu aussi peut pardonner. Telle fut, en 1871, dans la ville de Paris, la fin d'un grand citoyen et d'un grand homme de bien.

JULES SIMON.

---